M. Grégoire: Mettons: en excluant mon collègue de Sherbrooke, ici.

M. Allard: Je ne veux pas être choisi, monsieur le président.

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, je ne voudrais lui imputer aucun motif. Je veux croire en son désintéressement; je suis convaincu qu'il est probablement le député qui succombera le moins à certaines tentations du genre de celles dont il a parlé.

Mais je voudrais quand même expliciter les idées que j'ai mises de l'avant l'autre jour. L'honorable député vient de dire que la motion qu'il demande à la Chambre d'adopter aujourd'hui a été approuvée et appuyée par des membres de tous les partis de cette Chambre. Or, monsieur l'Orateur, dans le même article que je citais l'autre jour dans La Presse de Montréal du mercredi 19 octobre 1966, intitulé: «Le comité parlementaire de la Justice accepte de se rendre à Detroit aux frais des manufacturiers d'automobiles,» je lis ceci:

Les auditions du comité n'ont pu débuter qu'une demi-heure après l'heure prévue, car l'assemblée n'avait pas quorum, (neuf sur vingt). Et, quelques minutes plus tard, le nombre des députés présents a été subitement réduit à huit, mais personne ne l'a signalé au président.

Ce qui veut dire que cette motion-là a été adoptée au comité de la justice et des questions juridiques alors qu'il n'y avait même pas quorum. Et le président du comité nous dit que cela a été accepté par des députés de tous les partis de la Chambre. Mais, moi je dis, monsieur le président, qu'un journaliste qui a assisté à la séance de ce comité a écrit qu'il n'y avait même pas quorum lors de cette réunion du comité.

Monsieur l'Orateur, j'ai mentionné l'autre jour la lettre que *La Presse* publiait. Je lis le premier paragraphe:

Après avoir accepté à l'unanimité l'idée d'un voyage à Detroit, aux frais des manufacturiers d'automobiles...

## C'est inscrit ici:

Que les membres du comité aillent à Detroit visiter les industries pour constater quelles mesures on prend pour fournir aux citoyens canadiens la meilleure sécurité possible dans les automobiles.

A cela, je ne m'oppose pas.

Qu'on le fasse aux frais de ces mêmes manufacturiers d'automobiles chez qui on va faire enquête, à cela je m'oppose parce que je trouve indécent qu'un comité de parlementaires voyage aux frais de ceux chez qui il va enquêter.

Et dans la lettre que le président du comité de la justice et des questions juridiques vient de lire, on voit ceci au dernier paragraphe:

## [Traduction]

Nous serions heureux de prendre les arrangements nécessaires afin de vous permettre d'incorporer cela au programme du comité.

• (3.30 p.m.)

## [Français]

On dit que nous serons heureux de faire tous les arrangements nécessaires. Qu'est-ce que cela comprend, monsieur l'Orateur, les arrangements nécessaires?

L'honorable député, tout à l'heure, a lu les principaux paragraphes. Je peux lire toute la lettre si vous le voulez, si vous croyez que cela peut être bon. Nous sommes prêts à demander qu'elle soit déposée afin qu'elle paraisse dans le compte rendu de demain. Mais, nous voudrions savoir ce que cela veut dire; quels sont les termes de l'invitation. C'est cela qui ne nous a pas été dit. Quelles sont les conditions de l'invitation? Est-ce aux frais de l'Association des manufacturiers? Dans le cas de l'affirmative, je m'oppose.

J'ai essayé d'aller avoir le rapport du comité de la justice et des questions juridiques pour constater quelles avaient été les discussions autour de cette invitation des manufacturiers et, malheureusement, monsieur l'Orateur, le rapport du comité n'avait pas encore été publié, et je n'en ai pas eu de copie, ni en anglais ni en français.

Alors, il est difficile d'adopter ce rapport-là sans savoir exactement ce que nous adoptons, parce que dans le rapport, tout ce qu'on dit, tel qu'indiqué aux *Procès-verbaux* du 18 octobre, le comité recommande qu'il soit autorisé à siéger en divers endroits. A quelles conditions ira-t-il siéger à Detroit? C'est ce que nous ne savons pas, et nous ne le saurons pas tant et aussi longtemps que nous n'aurons pas le rapport publié du comité de la justice et des questions juridiques, alors que ces questions-là ont été discutées.

Monsieur l'Orateur, me basant sur ce qui a été écrit dans La Presse par un journaliste qui a assisté à la réunion du comité, du moins je le crois, puisqu'il a écrit à propos de cette séance du comité, savoir que le comité parlementaire a accepté à l'unanimité de se rendre à Detroit aux frais des manufacturiers d'automobiles, et me basant, dis-je, là-dessus et également sur le fait, comme le rapporte toujours le journaliste, qu'il n'y avait même pas quorum puisqu'il n'y avait que huit députés présents, sans que personne ne le signale au président, eh bien, monsieur l'Orateur, je crois que nous nous devons de nous opposer à